

Les dons adressés à la Fondation NatureRights depuis la France, les Etats-Unis et de nombreux autres pays européens peuvent faire l'objet d'une réduction fiscale (voir page suivante).

MON DON PONCTUEL À NATURERIGHTS

Choisissez le montant de votre don (10€ minimum) à adresser par chèque ou par virement à l'ordre Naturerights :

25€

50€

100€

200€

300€

Autre : _____ €

INFORMATIONS PERSONNELLES

RAISON SOCIALE _____ ADRESSE _____

NOM _____

PRENOM _____ CP _____

EMAIL _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ PAYS _____

DÉFISCALISATION

NatureRights a été agréée au programme de "TGE" **Trans Giving Europe**, sous l'égide de la Fondation du Roi Baudouin, qui lui permet de percevoir des donations déductibles d'impôts de **17 pays membres du TGE* en Europe ainsi qu'aux Etats-Unis**. Les dons effectués dans chacun de ces pays membres transitent par une fondation membre du TGE.

Tout don effectué depuis la France doit donc être libellé à l'ordre de la FONDATION DE FRANCE/TGE qui se charge de vous envoyer le reçu fiscal et de transmettre votre don à la Fondation NatureRights. (plus d'infos page 2)

 Je souhaite recevoir un rescrit fiscal.

Le reçu fiscal vous sera adressé par courrier postal à réception de votre don à l'adresse que vous avez indiqué sur le formulaire.

 PAR CHEQUE

Vous pouvez effectuer un don à la fondation NatureRights via le TGE en envoyant un chèque à l'ordre de la Fondation de France/TGE. Il suffit d'imprimer ce formulaire et de l'adresser par courrier accompagné de votre chèque.

ORDRE DU CHÈQUE :

Fondation de France/500477/TGE - Nature Rights

ADRESSE D'ENVOI :NatureRights FRANCE
c/ ICT LIGOS
100, rue de la Folie Méricourt
75011 PARIS**CONTACT EMAIL :**

dons@naturerights.com

 PAR VIREMENT BANCAIRE

Merci de nous envoyer le bulletin d'adhésion dûment rempli sans oublier de nous indiquer le numéro du virement bancaire effectué, **par courrier ou par mail à dons@naturerights.com**

COORDONNÉES BANCAIRES DE LA FONDATION DE FRANCE**Intitulé du virement :** Fondation de France/ TGE T00459 - NatureRights**Titulaire du compte :** Fondation de France 40 avenue Hoche
75008 Paris**Domiciliation :** HSBC FRANCE PARIS CBC 502

Code Banque	Code guichet	Code BIC
30056	00502	CCFRFRPP
Numéro de compte		Clé
0502 000 3636		78
Numéro de compte bancaire international IBAN		Code BIC/ S.W.I.F.T
FR76 3005 6005 0205 0200 0363 678		CCFRFRPP

NUMÉRO DU VIREMENT : _____

DATE DU VIREMENT : _____

INFOS TGE →

PLUS D'INFORMATIONS SUR LA DÉDUCTION FISCALE

INFOS "TGE"

Le système TGE (Transnational Giving Europe) est un réseau de fondations européennes qui permet aux donateurs, particuliers et entreprises, fiscalisés dans l'un des pays partenaires, de soutenir des organisations caritatives étrangères tout en bénéficiant des avantages fiscaux prévus par la législation de leur pays de résidence.

Les 17 pays membres du Transnational Giving Europe sont : l'Allemagne, la Belgique, la Bulgarie, la France, l'Espagne, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, les Pays Bas, la Pologne, la Roumanie, la Royaume Uni, la Slovaquie, la Slovénie, le Portugal, le Luxembourg et la Suisse.

CONTACT À LA FONDATION DE FRANCE :

Mme Noura KIHÉL
40 Avenue Hoche 75008 Paris
Tel : 01-44 21 87 60 - Fax : 01 44 21 31 54
<http://www.fondationdefrance.org>
tge@fdf.org

INFOS TGE

<http://transnationalgiving.eu/tge/>
<http://www.fondationdefrance.org/Agir-avec-nous/Donner-depuis-l-etranger/En-Europe>

DONS EFFECTUÉS DEPUIS LA FRANCE

Pour les dons en provenance de France, la Fondation de France est récipiendaire des fonds et délivre le rescrit fiscal. Attention, la réduction fiscale consentie dans le cadre du TGE/Transnational Giving Europe ne concerne que l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) et des sociétés. Elle ne s'applique pas à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF). Une attestation fiscale utilisable au titre de l'Impôt sur le Revenu vous sera envoyée sous trois semaines.

POUR LES PARTICULIERS

Les dons des particuliers bénéficient d'une réduction de 66% du montant du don et dans la limite de réduction d'impôt à 20% du revenu imposable (hors Impôt de Solidarité sur la Fortune). L'excédent peut également être reporté sur les 5 exercices suivants.

POUR LES ENTREPRISES

Réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature, et retenu dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires H.T. Si ce plafond est dépassé, l'excédent peut être reporté sur les 5 exercices suivants.

DONS EFFECTUÉS DEPUIS L'ÉTRANGER

Si votre pays de résidence appartient à l'un des **17 pays concernés** par le Transgiving Program, vous pouvez nous contacter à dons@naturerights.com. Nous vous indiquerons la marche à suivre.

Les 17 pays européens membres du Transnational Giving Europe et les fondations partenaires sont :

Allemagne	Maecenata Stiftung	Pays Bas	Oranje Fonds
Belgique	King Baudouin Foundation	Pologne	Foundation for Poland
Espagne	Fundacion Carlos de Amberes	Roumanie	Odorheiu Secuiesc Community Foundation
	Fundacion Empresa y Sociedad	Royaume Uni	CAF – Charities Aid Foundation
Bulgarie	BCAF – Bulgarian Charities Aid Foundation	Slovaquie	Carpathian Foundation Slovakia
France	Fondation de France	Slovénie	SKUP Skupnost privatnih zavodov
Hongrie	Carpathian Foundation Hungary	Luxembourg	Fondation de Luxembourg
Irlande	Community Foundation for Ireland	Suisse	Swiss Philanthropy Foundation
Italie	Vita Giving Europe Onlus	Portugal	Fundacao Oriente

Si vous ne résidez dans aucun des pays de ce programme, vous pouvez adresser directement vos dons à la Fondation NatureRights. Vous ne bénéficierez cependant d'aucune déduction fiscale.

DONNEES LEGALES

NatureRights France
Association loi 1901 enregistrée à la préfecture le 17/01/2009, annonce publiée au J.O. N°20090003 - 1151

NatureRights Belgique
Fondation de Droit Privé, crée le 18/06/2009 au Greffe de Bruxelles sous le numéro 0812349462.